

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 2015

Convocation du 18 novembre 2015

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 9 en application des articles L 2121-10 et R 2121-7, L 2121-17, L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.

L'an Deux Mille Quinze, le Vingt Novembre à 20H35, le Conseil Municipal de la commune d'Osselle s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Michel LARTOT, Maire, en session extraordinaire du mois de novembre 2015.

Présents :

Michel LARTOT	Christophe BORDY
Anne OLSZAK	Sylvie THIVET
Sandrine GRAPPEY	Damien BOUVERET
Rachid KHELIFI	Pascale BOILLOT
Marlène GODAIN	

Absent excusé : Nicolas LAFFIN

Secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du C.G.C.T. : Anne OLSZAK

Début de la séance à 20H35

1/ Demande de subvention au Conseil Départemental et à l'agence de l'eau

1.a/Pour le diagnostique de réseau

Une partie des habitants du lotissement de Pérouse connaissent un problème de manque de pression depuis leur installation. Avant d'entreprendre l'installation d'un surpresseur collectif, la commune souhaite connaître l'état de son réseau en eau potable. Une étude a donc été demandée au cabinet Verdi.

Le montant de l'étude est de 10 906.80 € HT, pour un montant TTC de 13 088.16 €

Le plan de financement se présente comme suit :

- Subvention Conseil Départemental :	3 272.04 €
Subvention Agence de l'eau :	5 453.34 €
Fonds libres :	4 362.78 €

Le Conseil Municipal adopte le projet et sollicite l'aide de l'Agence de l'eau et du Département, et autorise ce dernier à percevoir et à verser, pour le compte de notre commune, maître d'ouvrage, la subvention de l'Agence de l'eau, et s'engage, le cas échéant, à rembourser au Département la subvention de l'Agence de l'eau perçue en cas de non-respect de ses obligations.

Voté : à l'unanimité

1.b/Pour l'installation d'un surpresseur collectif

Pour améliorer la distribution de l'eau au niveau du lotissement de la commune, il est nécessaire de renforcer le réseau par l'installation d'un surpresseur collectif.

Le montant total des travaux (devis avant appel d'offres) est de 38 276.32 € HT, soit un montant TTC de 45 931.58 €, décomposé comme suit :

Maîtrise d'œuvre :	4 440.00 €
Surpresseur :	14 162.00 €

Terrassement :	13 499.80 €
Etudes préalables :	2 244.85 €
Essais de réception :	450.00 €
Aléas et imprévus :	3 479.67 €
<hr/>	
TOTAL HT :	38 276.32 €

Le plan de financement se présente comme suit :

Subventions :	11 482.90 €
Fonds propres :	26 793.42 €
Emprunts :	7 655.26 €

Le Conseil Municipal adopte le projet et sollicite l'aide de l'Agence de l'eau et du Département, et autorise ce dernier à percevoir et à verser, pour le compte de notre commune maître d'ouvrage, la subvention de l'Agence de l'eau, et s'engage, le cas échéant, à rembourser au Département la subvention de l'Agence de l'eau perçue en cas de non-respect de ses obligations.

Voté à l'unanimité

Michel LARTOT, Maire

